

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1007

présenté par
M. Le Déaut
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« énergie , »,

insérer les mots :

« la filière hydrogène, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Même si ces solutions ne sont pas aujourd'hui techniquement transposables, la puissance publique doit marquer une priorité financière aux instituts et laboratoires français déjà bien engagés dans cette recherche. L'avènement de l'hydrogène revêt, du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique, des habits paradisiaques : substituer aux émanations de CO₂ de simples rejets d'eau. Mais en l'état actuel des connaissances, la production massive d'hydrogène n'est possible qu'à partir de combustibles fossiles ou par électrolyse à partir de centrales nucléaires. Il s'agit donc d'assurer une veille technologique sur ces sujets.